

# Code des responsabilités des usagers des Bibliothèques de Montréal

POUR ALLER  
PLUS LOIN

Le présent document vise à assurer à tous les citoyens un accès équitable aux services, documents et équipements des bibliothèques, dans des conditions optimales et dans un environnement sécuritaire.

Le *Code des responsabilités des usagers* des Bibliothèques de Montréal s'applique à tous les usagers, quel que soit leur âge et l'endroit où ils se trouvent dans la bibliothèque. Le personnel de la bibliothèque a le devoir de le faire respecter.

Un usager qui ne respecte pas l'un ou l'autre des énoncés ci-dessous pourra perdre ses privilèges d'accès ou d'emprunt dans l'ensemble des Bibliothèques de Montréal.

## Respect et confort

Afin de maintenir une ambiance accueillante, agréable et calme et dans le but d'assurer des conditions de lecture et de travail optimales pour les autres usagers, il est interdit :

- De parler à voix haute, de crier, de chanter, de courir, de bousculer ou de chahuter;
- D'utiliser un langage grossier ou d'avoir un comportement inapproprié;
- De dormir;
- D'utiliser des téléphones cellulaires ou des téléavertisseurs et de laisser la sonnerie en fonction;
- D'utiliser tout équipement susceptible de créer un niveau sonore incommodant;
- De faire entrer des animaux dans l'édifice, à l'exception des animaux accompagnateurs pour les personnes handicapées;
- De procéder à toute forme de sollicitation, d'activité commerciale, de pétition et d'affichage sans autorisation préalable de la direction;
- D'avoir une tenue vestimentaire inconvenante (par exemple être torse nu ou sans chaussures);
- D'être sous l'influence de l'alcool ou de la drogue ou d'en consommer dans l'édifice;
- D'avoir une hygiène corporelle qui incommode les autres usagers;
- De photographier ou de filmer à l'intérieur de la bibliothèque sans autorisation préalable de la direction.

## Lieux, matériel et équipements

Afin de maintenir propres et en bon état les lieux, le matériel et les équipements et afin d'en assurer la qualité et d'en permettre l'utilisation par tous, il est interdit :

- De causer des dommages aux lieux, à l'équipement ou au mobilier;
- De consommer des aliments ou des boissons dans les endroits non désignés;
- De fumer;
- De poser les pieds sur le mobilier ou les équipements, notamment les tables, les chaises, les fauteuils ou les postes de consultation;
- De surligner, de souligner, d'annoter, de découper, de déchirer, de plier, de crayonner ou d'endommager de toute autre façon les documents;
- D'apporter et de consulter des documents ailleurs qu'aux endroits prévus à cet effet, par exemple dans les salles de toilettes;
- De modifier la configuration des logiciels ou des ordinateurs;
- De consulter, de télécharger ou de distribuer du matériel à contenu haineux, discriminatoire ou pornographique.

## Sécurité

Afin d'assurer un environnement sécuritaire pour tous les usagers et le personnel, il est interdit :

- D'agresser verbalement ou physiquement les autres usagers ou le personnel;
- D'exercer toute forme de harcèlement;
- D'utiliser de l'équipement sportif à l'intérieur de la bibliothèque, notamment des planches à roulettes, patins à roues alignées, ballons, balles et bicyclettes;
- De laisser des enfants de moins de sept ans sans la surveillance d'une personne accompagnatrice responsable;
- De demeurer dans les locaux de la bibliothèque en dehors des heures d'ouverture.

En outre, les usagers s'engagent :

- À respecter les directives du personnel en cas d'urgence (incendie, panne électrique, etc.);
- À acquiescer à toute demande de vérification de sacs ou de porte-documents formulée par un membre du personnel;
- À surveiller leurs effets personnels. La bibliothèque ne sera pas tenue responsable des objets perdus, volés ou endommagés.

Le Service de police de la Ville de Montréal sera avisé dans les situations suivantes : agression ou menace verbale ou physique, vol, obstruction des lieux et des accès, refus d'obtempérer aux directives du personnel et dommages volontairement causés à la propriété de la bibliothèque.

## Lois et politiques

Afin de faire respecter les obligations liées en particulier au droit d'auteur, à la protection des renseignements personnels et à l'utilisation des postes Internet, nous vous prions également :

- De respecter les dispositions de la *Loi sur le droit d'auteur* et de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;
- De vous conformer à la *Politique d'utilisation des postes Internet* en vigueur dans l'ensemble des Bibliothèques de Montréal.